



Rapport de l'organe de révision  
au Comité de la  
**CAISSE DE PREVOYANCE DU PERSONNEL  
DE L'ETAT DE FRIBOURG, Fribourg**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Comité, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions juridiques et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Villars-sur-Glâne, le 21 mars 2007

NBA Audit SA

**G. Julmy**  
Expert-comptable  
diplômé  
Réviseur responsable

**A. Bergna**  
Expert-comptable  
diplômé  
Réviseur responsable

**Annexes :**

- I Bilan
- II Compte d'exploitation
- III Annexe aux comptes annuels